



## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL REUNION DU 15 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quinze mars, à douze heures trente, le conseil municipal de la commune de Loire-Authion s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle des fêtes de la commune déléguée de La Bohalle, sous la présidence de Monsieur Jean-Charles PRONO, maire.

Etaient présents tous les conseillers municipaux, exceptés : Catherine ALBERT donne pouvoir à Patrick VRIGNAUD, Agnès BODIN donne pouvoir à Alain HORNOY, Christine DABIN donne pouvoir à Karine VIEZ, Eric de COQUEREAUMONT donne pouvoir à Daniel RAULT, Pierre DEVIGILI donne pouvoir à Laurence BROSSARD, Hélène LE GUIADER donne pouvoir à Patrick CHARTIER, Jeanne LEMOINE donne pouvoir à Bernard PANNEFIEU, Patrick MOREAU donne pouvoir à André HOUET, Emilie PILLARD donne pouvoir à Marie-France RENO, Maryline POIRIER donne pouvoir à Marie-Claude BOISSONNET, Audrey REVEREAULT donne pouvoir à Carole DIARD.

Absents : Lisa COMBOT, Jean-Louis EZECHIEL, Paul OPREA, Frédéric PANNIER.

Nombre de conseillers en exercice : 45 / présents : 30 / votants : 41.

Monsieur Grégoire JAUNEAULT a été désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

### **I- DOSSIER**

---

#### **CENTRE PÉNITENTIAIRE ANGERS LES LANDES**

En préambule, Monsieur le maire tient à remercier les associations ADIRA et 3C pour leur apport et le fait que ce dossier ait pu progresser en partie grâce à leurs demandes, à leurs exigences mais surtout à la qualité des échanges qui ont été entretenus depuis 2 ans. Il retrace brièvement l'historique de ce dossier initialement prévu sur Trélazé avant que le choix de la Chancellerie de construire un équipement beaucoup plus important se porte en grande partie sur le territoire de Loire-Authion sur le site des Landes à Brain-sur-l'Authion impactant très fortement certaines habitations de ce secteur.

Monsieur le maire revient sur l'avis très largement favorable au projet de déclaration d'utilité publique (DUP) en vue de la construction du centre pénitentiaire émis par le conseil communautaire d'Angers Loire Métropole (ALM) et ce, à l'issue d'un débat à la hauteur de l'enjeu. D'aucuns ont reproché que ce débat n'ait pas eu lieu plus tôt en séance plénière au sein d'ALM. Il revient sur le vote porté par les 4 délégués communautaires de Loire-Authion qui ont émis un avis favorable sur la procédure de DUP adressée par le Préfet.

Monsieur le maire tient à préciser que c'est la prison d'Angers et maintenant d'Angers Loire Métropole qui va être transférée non seulement sur Loire-Authion mais aussi sur le territoire situé à l'est du pôle métropolitain. Il était important d'entendre les avis, les modifications et les engagements d'ALM avant de faire valoir la position et les exigences de la commune de Loire-Authion. Il est primordial qu'un projet d'aménagement du territoire ambitieux, respectueux de l'environnement de Loire-Authion soit élaboré concernant cet équipement d'envergure (230 millions d'euros) qui va s'inscrire dans le temps.

Madame Marie-France RENO, 1<sup>ère</sup> adjointe, déclare que l'arrivée de cette infrastructure de rayonnement inter-régional sera l'élément déclencheur du lancement des réflexions sur l'aménagement du secteur est de l'agglomération angevine, et notamment la prise en compte

des problèmes liés à la RD 347. Elle évoque également la question que soulève le dimensionnement de ce futur équipement.

Monsieur Patrick CHARTIER confirme les propos de Madame RENOU et de Monsieur le maire. Il ajoute que lors des débats du conseil communautaire les objections portaient principalement sur le dimensionnement du centre pénitentiaire appelé à s'inscrire dans le temps. Il reprend l'observation faite par Monsieur le maire de Saint-Barthélemy-d'Anjou qui indiquait que le vote en faveur de la DUP allait permettre le lancement de modifications au niveau du Schéma de cohérence territoriale (SCoT) et du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi). En revanche il conviendra de s'assurer que l'ensemble des avis et des réserves émis soient bien suivis d'effet et réalisés.

Monsieur Grégoire JAUNEAULT, 2<sup>ème</sup> adjoint, partage les opinions émises par les 3 représentants de Loire-Authion au sein d'ALM. Il revient sur la nécessité de permettre aux personnes qui font l'objet de décisions de justice d'être détenues dans des conditions de dignité humaine autres que celles qui existent actuellement au sein de la maison d'arrêt d'Angers. Il rappelle qu'il conviendra de faire en sorte que cet équipement impacte au minimum le voisinage et de demander un maximum de compensations au regard des nuisances qui ne sont pas encore clairement identifiées. Tout ceci devra faire l'objet d'un travail communautaire avec ALM, les collectivités concernées, le Département, la Région et l'Etat. Il souhaite que la Région inclue ce centre pénitentiaire dans le schéma territorial sur l'équilibre des territoires qu'elle élabore.

Monsieur le maire présente ensuite le programme, le site, le périmètre et l'objet de la DUP de ce centre pénitentiaire.

Il présente la proposition d'avis sur lequel le conseil municipal est appelé à se prononcer. Cet avis est favorable compte-tenu des conditions de vie actuelles indignes des détenus dans la maison d'arrêt d'Angers, mais il est assorti de 3 réserves :

- sur l'accès nord, prenant la forme d'un giratoire sur la RD 347, à proximité des anciennes pépinières Levavasseur, qui devra être le seul accès au centre pénitentiaire y compris en phase chantier. L'accès dit « secondaire » du Puits-Huchet ne devra pas être réalisé.
- éviter l'espace boisé classé du « Bois de Verrières », en localisant par exemple les parkings un peu plus vers le nord et comporter des masques visuels avant le début du chantier.
- compenser en lien avec les collectivités en proximité du site d'implantation et en priorité sur l'espace naturel sensible (ENS) de Loire-Authion.

En cas d'impact inévitable sur le Bois de Verrières, la compensation liée à ce déboisement devra se faire à Trélazé.

**Des demandes d'engagement sont présentées à l'Agence pour l'immobilier de justice (APIJ) visant à :**

- prendre en compte la politique de transition écologique et de participation citoyenne de la commune en matière de déplacements, de biodiversité et de valorisation de l'agriculture locale au travers de son Plan Alimentaire et Agricole de Territoire.
- porter le même niveau d'ambition dans la mise en œuvre du projet de centre pénitentiaire.

Des points nécessitant des précisions dans le dossier ont été relevés en termes de :

#### Déplacements

- demande d'un arrêt de bus au nord spécifique pour l'établissement,
- des stationnements liés au projet : paysagés avec des plantations de qualité, favorisant ainsi leur intégration dans le paysage et la perméabilité des sols,
- des mobilités douces avec prise en charge d'aménagements adaptés pour les modes actifs depuis la sortie est de Saint-Barthélemy-d'Anjou (route de Beaufort) jusqu'à la route de la Chesnaie en desservant l'équipement et en intégrant des stationnements vélos.

### Qualité environnementale et paysagère

- l'implantation du centre pénitentiaire à proximité des hameaux de la Crémaillère d'Argent, de Calais, de la Chesnaie et d'Avalou, devra être esthétique, compact, vertueux et respectueux de son environnement immédiat,
- un équipement qui devra être le moins visible possible tant des riverains que des usagers des voiries environnantes avec des masques visuels par rapport aux riverains situés à l'est du projet,
- un aménagement paysager adapté aux abords du centre en direction des habitations existantes composé entre autres d'un merlon (a minima 5 m de hauteur) devra être réalisé.

Il est demandé, en outre, à l'APIJ de s'engager à réaliser un projet répondant aux enjeux environnementaux actuels :

- o avec un bâtiment performant énergétiquement répondant aux normes actuelles visant tant la sobriété énergétique que le confort d'été,
- o l'installation de dispositifs de production d'énergie renouvelable,
- o une gestion exemplaire de la ressource en eau (potable, pluviale et usée),
- o la réduction des nuisances lumineuses et sonores pour impacter le moins possible les riverains.

Loire-Authion demande à être associée avec Angers Loire Métropole et les communes à la conception extérieure du bâtiment, notamment sur ses aspects d'insertion dans son environnement.

**Dans le cadre du projet local et métropolitain d'aménagement du secteur est d'Angers Loire Métropole, il est demandé à ALM de s'engager :**

#### au titre de sa compétence en planification urbaine et constructions scolaires :

- à prendre en considération, dans le cadre de la révision générale du PLUi ainsi que dans le cadre de ses investissements, les impacts du centre pénitentiaire sur le territoire de Loire-Authion et Trélazé, en termes de besoins en logements, en équipements et en zones d'activités. A ce titre, cela concerne l'implantation d'une nouvelle gendarmerie, la restructuration des écoles de Brain-sur-l'Authion et Andard et les équipements liés à l'activité scolaire (restauration, activités périscolaires et extrascolaires) mais aussi l'accueil de nouvelles entreprises et la création de nouveaux parkings relais. Ces besoins seront principalement présents sur le cœur de la polarité (Brain / Andard).

#### au titre de sa compétence en assainissement :

- à réaliser une nouvelle station d'épuration en substitution de la station de Brain-sur-l'Authion, pour la desserte du centre pénitentiaire, mais aussi des quartiers de la Crémaillère d'Argent, de la route de la Chesnaie, de la rue de Calais et du hameau d'Avalou et en vue du développement urbain des communes déléguées de Brain-sur-l'Authion et Andard.

*Départ de Madame Margot MANNI qui donne pouvoir de vote à Monsieur Grégoire JAUNEAULT.*

#### au titre de sa compétence en voirie :

A intégrer un certain nombre d'aménagements pour 2026-2027 et notamment :

- la restructuration de la voirie au niveau du quartier de la Crémaillère d'Argent (effacement des réseaux, aménagement des trottoirs et de la voirie et requalification voirie "route de la Chesnaie"),
- d'autres aménagements en lien avec les projets d'urbanisme concernant le projet d'EHPAD à Andard, les projets urbains La Minoterie et à proximité du cimetière à Saint-Mathurin-sur-Loire, le projet de logements adaptés aux personnes à mobilité réduite à La Daguenière.

au titre de sa compétence en déplacement :

Il est demandé d'intégrer des aménagements :

- de franchissement de la RD 347 : passerelles piétons et vélos (Brain-sur-l'Authion/Andard et Corné),
- de parkings relais (La Coutardière et bourg de Corné),
- de mise en œuvre et sécurisation d'itinéraires cyclables connectés aux aménagements réalisés dans le cadre du projet de centre pénitentiaire et notamment :
  - o vélo-route depuis Angers jusqu'aux Ambillons (Saint-Barthélemy-d'Anjou) et prolongement des Ambillons et vers la RD 347,
  - o apaisement de la route de la Chesnaie pour la sécurisation des cycles entre la Crémaillère d'Argent jusqu'à la RD 4,
  - o vélo-route depuis la gare de Trélazé vers Brain-sur-l'Authion (par la RD 4) et la gare de La Bohalle (RD 113).

Les demandes à ALM portent également sur :

- l'augmentation du nombre de stationnements sécurisés en gare de La Bohalle,
- la desserte du centre pénitentiaire par les transports collectifs via la ligne express sur la RD 347 avec un cadencement d'environ 30 minutes tout au long de la journée,
- un haut niveau de desserte en transports en commun via la RD 4 des bourgs de Brain-sur-l'Authion et d'Andard,
- une amélioration des déplacements depuis la RD 347 vers le nord pour un accès rapide et sécurisé à l'A11, vers l'ouest, l'est et le sud selon le programme d'orientations et d'actions du PLUi de la communauté urbaine et du SCoT Loire Angers,
- une amélioration de la desserte locale entre le Plessis-Grammoire et la RD 347,
- la sécurisation des RD 113 et RD 115 pour accéder à l'A11 en lien avec le Département.

Au titre de sa compétence habitat :

A exempter Loire-Authion du prochain contrat de mixité sociale 2026-2028 et notamment du prélèvement pour non-respect du nombre de logements sociaux.

Au titre de sa compétence économie :

A intégrer l'aménagement de l'extension de la zone d'activités de la Perrière.

**Toujours dans le cadre du projet local et métropolitain d'aménagement du secteur est d'Angers Loire Métropole, il est demandé au Département de s'engager sur les points suivants :**

- l'accompagnement du développement des lignes de transport par la contribution à l'aménagement de parking relais,
- l'aménagement d'aires de covoiturage aux abords de la RD 347,
- la sécurisation du carrefour de la route des Ambillons par la réalisation d'un giratoire avec un dédoublement des voies d'entrées et des voies de sorties,
- l'aménagement de la RD 347 avec une voie supplémentaire dans le sens Beaufort-Angers entre le centre pénitentiaire et la trémie de la Cressonnière à Saint-Barthélemy-d'Anjou avec une mise en service dès l'ouverture du centre pénitentiaire. Le franchissement sécurisé de la RD 347 pour les piétons et les cycles devra être pris en compte.

Le Département participera aussi au financement des liaisons cyclables via son dispositif d'aide aux projets d'infrastructure cyclable.

Le Département s'est engagé sur une étude de faisabilité d'une ligne de covoiturage Beaufort-en-Anjou - Angers avec la perspective d'aménager des points d'arrêt sur la RD 347 à Beaufort, Mazé, Corné, La Coutardière ainsi qu'une voie de circulation réservée entre Loire-Authion et Saint-Barthélemy-d'Anjou (Les Ambillons). La réflexion sera à poursuivre avec Angers Loire Métropole et la Région.

Enfin, le Conseil Départemental s'engage, à l'issue des études de trafic menées par Angers Loire Métropole sur l'est angevin, à inscrire dans le cadre de ce projet local et métropolitain d'aménagement à l'est de la communauté urbaine, l'étude de l'aménagement de la RD 4

jusqu'au cœur de polarité de Loire-Authion et de la section de la RD 347 entre la Crémaillère d'Argent et la Coutardière à Brain-sur-l'Authion.

**Les demande d'engagements à la Région portent au titre de l'Aménagement du territoire sur :**

- une participation au financement des équipements induits par l'arrivée du centre pénitentiaire, au même titre que l'Etat, le département et ALM ainsi que des projets d'envergure régionale, nationale voire internationale participant à la valorisation du territoire. Sur ce dernier point, il s'agit du projet d'aménagement d'un site artistique et culturel d'envergure au sein de l'église de La Bohalle et de ses abords.

**Les demandes d'engagements à l'Etat visent à :**

- réaliser la construction d'une nouvelle gendarmerie sur Loire-Authion pour accompagner le bon fonctionnement du centre pénitentiaire. Celle-ci devra être implantée dans le cœur de polarité de la commune,
- inscrire Loire-Authion en zone B2 voire B1 au regard de la tension de la demande en logements constatée afin de bénéficier d'aides plus importantes en matière de réalisation de logements sociaux,
- à prendre en charge les impacts induits par l'arrivée de cet équipement d'ampleur sur Loire-Authion (notamment les effets sur l'état civil et l'accompagnement du CCAS auprès des publics fragilisés, ...) et les projets d'envergure nationale voire internationale permettant de reconfigurer le territoire à la suite de l'accueil du centre pénitentiaire.

A la suite de cet exposé, Monsieur Hicham EL BAHRI, adjoint au maire en charge de la jeunesse, rejoint ce qui a été évoqué au sujet de l'humanisation recherchée des conditions de détention des personnes incarcérées. Il s'interroge au sujet du projet estimant ne disposer d'aucune lisibilité sur l'organisation au sein de cet équipement : quel niveau d'encadrement, d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des détenus ? Il n'y a aussi aucun élément fourni concernant l'accueil des familles et son organisation dans cet établissement. Le dimensionnement de ce centre pénitentiaire l'interpelle également fortement. Sur le plan de l'impact sur le territoire, il estime que de nombreuses réserves émises demeurent sans réelles garanties sur leur prise en compte par l'APIJ notamment. Il demeure beaucoup d'incertitudes dans le cadre de ce projet.

Monsieur le maire indique que ces interrogations sont légitimes mais les conditions d'organisation future du centre pénitentiaire ne relèvent pas de la DUP et ne concernent pas la commune, même s'il convient d'y être vigilant.

Monsieur Bernard PANNEFIEU se déclare contre ce projet. Il ajoute que sa confiance envers Angers Loire Métropole est particulièrement entamée car il estime que peu de marques de soutien ont été témoignées à Loire-Authion depuis l'appartenance à la communauté urbaine. Il exprime le même sentiment vis-à-vis de l'Etat, prenant pour preuve le prélèvement auquel est soumis la commune pour non-atteinte de l'objectif de réalisation de logements sociaux, sans aucune possibilité de discussion.

Politiquement, il s'interroge sur l'utilité que représenterait une opposition à ce projet dans les négociations à mener.

Monsieur JAUNEAULT répète qu'il s'agit d'émettre un avis sur une DUP. Si la commune s'y oppose, l'Etat conduira ce projet comme il l'entend et rien ne pourra être obtenu.

Monsieur Philippe FENARD fait part de sa faible confiance en l'Etat et ALM. Toutefois, il constate que des confirmations écrites ont été avancées par Angers Loire Métropole qui tendent à faire évoluer favorablement sa position concernant ce projet. Il souhaite savoir qui pilotera le projet de territoire du secteur est et sous quel délai sont attendues les réponses de l'Etat aux différentes demandes exprimées par la commune.

Monsieur le maire précise que le projet d'aménagement du secteur est, sera conduit par Angers Loire Métropole en lien avec l'agence nationale de cohésion des territoires puisque la Préfecture s'engage à accompagner les communes. Il ne peut se prononcer sur le délai de réponse de l'Etat, toutefois une réponse rapide a été promise lors des différents échanges

concernant ce projet. Il ajoute que les communes de Loire-Authion, Trélazé et Saint-Barthélemy-d'Anjou ont demandé que 20 % de la somme engagée sur le centre pénitentiaire, soit environ 30 millions d'euros, reviennent sur le territoire. Une réunion sera prévue pour étudier cette demande et une réponse écrite sera adressée à ce sujet.

Madame Maryline TESSIER, adjointe au maire en charge du vieillissement, déclare qu'il était difficilement imaginable, il y a 4 ans de prévoir ce moment assez exceptionnel d'émettre un avis concernant une DUP pour un centre pénitentiaire à implanter sur la commune. Elle reprend les propos tenus par Monsieur Sébastien BOUSSION, délégué communautaire de Trélazé, indiquant qu'il était « possible d'avoir une vision politique qui s'accompagne d'une trajectoire financière à la clé ». Madame TESSIER estime que les réserves émises par Loire-Authion vont dans ce sens et qu'elle garde confiance. Elle remercie et salue l'engagement des associations pour leur travail dans le cadre de ce dossier. Elle tient à saluer leur dynamisme, leur détermination, leur dignité et leur courage qui méritent d'être reconnus, respectés et honorés par l'ensemble des partenaires concernés par ce projet. Le ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, a souligné l'écoute qu'il a trouvée auprès des 3 maires ainsi que la qualité du travail des services. Madame TESSIER souhaite qu'il soit possible un jour d'adresser les mêmes propos à l'Etat.

Monsieur CHARTIER souhaite que puisse apparaître dans la délibération à rédiger la notion du redimensionnement de l'équipement. Il demande également la possibilité de préciser en matière d'impact du projet sur les milieux naturels, agricoles et forestiers de préciser que l'APIJ prenne en compte non seulement le tracé du réseau d'irrigation existant sur le périmètre d'emprise de la DUP et s'engage à le préserver, le recomposer mais aussi, le cas échéant, à le déplacer à ses frais, afin que le fonctionnement du réseau puisse être maintenu.

Madame Stéphanie BERTRAND revient sur la question du dimensionnement qu'elle estime constituer un préalable à toute discussion. Elle revient sur les objectifs de ce centre pénitentiaire dans lesquels figure le fait d'offrir de meilleures conditions de détention. Or elle estime que plus un équipement est grand plus il est déshumanisant, moins le travail de réinsertion est pris en compte et plus il est difficile de contrer la récidive. Elle évoque aussi que les conditions de travail des surveillants et la gestion des conflits sont difficiles à appréhender dans des établissements de grande taille. Elle pense qu'un équipement plus petit permettrait de réduire les nuisances pour les riverains, de limiter l'emprise au sol et ainsi limiter l'impact sur l'environnement et le secteur agricole environnant.

*Départ de Madame Karine VIEZ*

A la suite de ces différentes interventions, le conseil municipal, après un vote à bulletin secret, par 32 voix pour, 1 voix contre et 6 bulletins blancs, émet un avis favorable avec toutes les réserves émises sur le projet de déclaration d'utilité publique déposé par l'Agence publique pour l'immobilier de la justice (APIJ) en vue de la création d'un centre pénitentiaire sur les communes de Loire-Authion et Trélazé.

## **VI - CLÔTURE DE LA SÉANCE**

---

La séance est levée à 14h30.

Le maire  
Jean-Charles PRONO

Le secrétaire de séance  
Grégoire JAUNEAULT

